

légalement ; de même, des titres de voyage des Nations Unies sont délivrés aux résidents qui y ont droit en vertu de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés.

21.3 Activités multilatérales

21.3.1 Le Canada et le Commonwealth

Le Commonwealth est une association internationale de 48 États souverains couvrant environ le quart de la superficie du globe et comptant un milliard d'habitants de races, de couleurs, de croyances et de langues diverses. Constitué à la fois de pays industrialisés et de pays en voie de développement, il forme une alliance unique dont les membres partagent un grand nombre de traditions, de valeurs politiques et sociales, d'attitudes et d'institutions. Tous les pays membres souscrivent collectivement à certains idéaux communs contenus dans la Déclaration du Commonwealth. L'appartenance au Commonwealth n'est pas une solution de rechange, mais bien un complément à d'autres formes de coopération internationale. En outre, les États membres du Commonwealth croient en l'importance des Nations Unies et travaillent à son succès, et la plupart adhèrent également à d'autres organismes internationaux et à des associations régionales d'États.

Pour le Canada, l'appartenance au Commonwealth, la participation à ses travaux et la poursuite de ses objectifs constituent un aspect important de la politique étrangère. Ses objectifs sont demeurés les mêmes au fil des ans : renforcer l'alliance et sa contribution à la paix mondiale et au progrès international, et participer à son développement en tant qu'instrument de consultation et de coopération tangible. Depuis quelques années, les besoins des plus petits et des plus pauvres pays membres et la question de l'apartheid en Afrique du Sud ont dominé les affaires du Commonwealth. Il est à noter que l'alliance ne possède pas de règles obligatoires et que les décisions sont prises par consensus plutôt que par vote.

Le Secrétariat du Commonwealth, situé à Londres, organise les conférences officielles du Commonwealth et assure le service des séances, facilite l'échange de renseignements entre les pays membres et rassemble leurs divers points de vue. Le Canada paie sa part du budget du Secrétariat et contribue à un grand nombre d'autres institutions et programmes du Commonwealth dont le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, le Programme du Commonwealth pour la jeunesse, la Fondation du Commonwealth, le Plan de bourses d'études et de recherche du Commonwealth et le Conseil des sciences du Commonwealth.

Une réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth s'est tenue à Vancouver en octobre 1987 ; il s'agissait pour le Canada de la première occasion de tenir une telle conférence du Commonwealth depuis 1973. Un des résultats obtenus lors la réunion de Vancouver a été la création du Commonwealth pour l'enseignement, un organisme dont la vocation est de promouvoir la coopération en matière d'enseignement à distance au sein du Commonwealth et qui a son bureau principal à Vancouver.

21.3.2 Le Canada et la Francophonie

Contrairement au Commonwealth, la Francophonie n'est pas une institution commune à un groupe de pays. Le terme désigne une collectivité de peuples qui, à des degrés divers, sont de langue et de culture françaises, ainsi qu'une assemblée de chefs d'État et de gouvernement, des institutions intergouvernementales et des organismes privés.

Le gouvernement fédéral représente le Canada aux réunions de la Francophonie, et le Québec et le Nouveau-Brunswick jouissent d'un statut spécial de gouvernement participant au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique, principal organisme international francophone. Le Canada et les provinces participent également à deux grandes conférences ministérielles francophones : la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports et la Conférence des ministres de l'Éducation. Le Québec et le Nouveau-Brunswick envoient également leur premier ministre aux réunions des chefs d'État et de gouvernement des pays qui ont en commun l'usage du français. La première réunion du genre a eu lieu à Paris en février 1986, et la seconde s'est tenue à Québec en septembre 1987. Dans le cadre de la Francophonie, diverses associations professionnelles non gouvernementales s'efforcent de raffermir les liens qui unissent leurs membres et de servir les intérêts des pays francophones, notamment ceux du Tiers Monde. Les deux premiers sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays qui ont en commun l'usage du français ont donné à la communauté internationale francophone un véritable instrument de coopération dans les domaines politique, économique et coopératif, et ont constitué une occasion d'échanges sur ces derniers. De cette façon, la Francophonie, au même titre que le Commonwealth, devient un point de ralliement autour duquel il est possible de jeter les bases de solutions aux grands problèmes internationaux. Elle offre au Canada un cadre idéal pour la coopération et le dialogue avec les pays industrialisés et avec certains des plus pauvres pays en voie de développement.